

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 2 Mai à 18h s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents Elisabeth Bousquet, Fabrice De Nardi, Fabrice Redoules, Sylvia Goulding, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Roger Bourhoven, Sylvia Jouhanneau, Dominique Colombo

Absent excusé Rémy Soullignac qui donne pouvoir à Roger Bourhoven

Convocation du 27/04/2016

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 Mars 2016 à l'unanimité, et validation.

II – Délibération relative à la création de poste d'un emploi permanent d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe

Jérôme Bonafous propose la création d'un poste d'adjoint technique de I^{ère} classe auquel l'adjoint technique principal peut être promu puisqu'il en a rempli les conditions.

L'assemblée se prononce sur cette proposition, la modification du tableau des emplois et l'inscription des crédits nécessaires au budget :

VOTE : 11 POUR : / CONTRE : /

III – Délibération pour créer une nouvelle opération d'investissement et décision modificative n°1

S'agissant des frais occasionnés sur le tracteur tondeuse, Jérôme Bonafous expose les raisons qui rendent nécessaire cette opération et la décision modificative qui en découle, soit le prélèvement de 680 euros en dépense, ligne D21/21318 au profit du compte D21/21571 en dépense.

VOTE : 11 POUR : / CONTRE : /

IV – Délibération relative à l'installation des compteurs « LINKY »

Monsieur le Maire donne lecture des risques qui le conduisent à proposer à l'assemblée de refuser l'installation des compteurs «LINKY », la commune agissant en tant que représentante de la collectivité, propriétaire des réseaux d'ouvrages électriques. Les compteurs appartenant au réseau, et ayant délégué par concession la gestion à ERDF, la Commune peut donc légitimement refuser l'installation desdits compteurs. L'augmentation des factures, les pannes, l'atteinte à la vie privée, la consommation d'énergie, le piratage constituent, entre autres, les principaux risques.

À l'unanimité l'assemblée se prononce contre l'installation des compteurs « Linky ».

POUR : 11 CONTRE : / ABSENT : /

V – Questions diverses

SCDECI : Distribution d'un document faisant état de l'avancement du dossier. Roger Bourhoven commente l'étude des points d'eau incendie de la commune, chacun d'eux faisant l'objet d'une fiche qui détaille la quantification des besoins en eau et leur couverture, le mode d'approvisionnement. Des conventions sont à l'étude pour les compléments d'eau nécessaires.

Information relative au projet de réunir à l'invitation de la commune, propriétaires des moulins du Diva, ENS, SDIS et Police de l'eau, afin d'établir une convention.

Courrier de l'ADASEA relatif à l'usage des produits phytosanitaires qui seront interdits à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Régularisation de titre de propriété, parcelle 130.

Le point principal abordé concerne la zone piétonne et l'obligation légale d'indiquer la fin de la zone piétonne autant que son commencement. Avec une volonté de minimiser l'impact visuel des panneaux et de ne pas imposer aux riverains du bourg dans son ensemble une signalétique contraignante, la zone piétonne est étendue au cœur du village.

Il est rappelé que si le panneau de zone piétonne interdit la circulation, certains véhicules peuvent être autorisés (y compris cyclistes) dans le cadre d'un arrêté pris par le maire, ce qui est notre cas pour riverains et services, qui ont l'obligation de rouler à une vitesse maximale de 30 km/h.

Copie de cet arrêté sera distribuée aux riverains concernés.

Concernant d'éventuels compléments de signalétique, l'assemblée à l'unanimité souhaite attendre la fin de l'année afin d'appuyer sa réflexion sur une période d'expérimentation plus longue.

Diverses informations concernant l'Agence de l'eau, la convention du Centre de Loisirs de Prayssac, le Syded.

Le suivi des Fresques de St André qui représente une charge importante pour la commune, est soumis à discussion, le Maître d'œuvre et les entreprises ne sachant pas comment stopper l'avancement des dégradations. Plusieurs possibilités sont évoquées afin de permettre la sauvegarde de ces peintures murales qui génèrent une fréquentation importante tout au long de l'année.

Sylvia Goulding informe l'assemblée qu'elle a trouvé un financement pour les deux premières séances de « Bien vieillir » : entretenir sa mémoire, entretenir sa condition physique et bien se nourrir, et rappelle la date de la première séance, samedi 7 mai de 15h à 17h.

Frédérique Boret résume l'ensemble de ses recherches dont le résultat permet d'indiquer, avec un conditionnel cependant puisqu'il s'agit d'une quasi-certitude, le nom des deux résistants inhumés anonymement dans le cimetière de la commune pendant la guerre. Les noms de Jean Schyn et de José Pino figureront sur la plaque commémorative dévoilée à l'occasion de la cérémonie du 8 mai.